

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 14 octobre 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Rhéal Grenier est absent.

ORDRE DU JOUR

- 1 **Assemblée de septembre 2014**
 - 1.1 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014
- 2 **Assemblée du 14 octobre 2014**
 - 2.1 Liste des comptes à payer 2014
- Période de questions**
- 3 **Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Collecte de sang du maire mardi le 16 décembre 2014
 - 3.1.2 Demandes de commandites diverses
 - 3.2 Gestion financière et administrative
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service de police
 - 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 Rapports d'événements
 - 4.2.2 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour la protection incendie
 - 4.2.3 Adoption du règlement uniformisé en matière de prévention des incendies
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Relevé du transit des substances provenant de la carrière – engagement d'une ressource
 - 5.1.2 Déneigement bâtiments municipaux et certaines rues privés et publics – Résultat soumissions
 - 5.1.3 Acquisition d'une servitude pour la reconstruction du pont Dion – Mandat à un arpenteur, mandat à un notaire et autorisation de signature
- 6 **Hygiène du milieu**
 - 6.1 Vidange des fosses septiques – Automne 2014
 - 6.2 Collecte de feuilles d'automne 2014
 - 6.3 Correction résolution 07-191-14 et 07-192-14 pour MDDELCC

6.4 Changement des pompes à la station d'épuration – demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'art. 32 suite à un avis de non-conformité.

6.5 Indemnisation d'une servitude d'aqueduc – Mandat à Me Hélène Francis

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1 Compensation pour fins de parcs – 338 et 339 rue Robert

7.2 Engagement d'un inspecteur adjoint en bâtiment – poste temporaire

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Présentation de l'activité de Noël

8.1.2 Plaisir d'hiver 2015

8.1.3 Proposition d'un demi-marathon des Glaces par « Les courses gourmandes »

8.1.4 Proposition d'un évènement de « Les 4 chevaliers » en 2015

9 Divers & affaires nouvelles

Période de questions

Correspondance

Co-1 Fédération Québécoise des Municipalités – Pour une gouvernance de proximité

Co-2 MRC de Rouville – Révision plan de gestion matières résiduelles (PGMR)

Co-3 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Fermeture dossier de M. Gilbert Morin

Co-4 MRC de Rouville – Entrée en vigueur règlement 759-14, 760-14 et 761-14

Co-5 Claire Samson, députée d'Iberville – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM)

Co-6 Paradis, Lemieux, Francis, avocats – Offre de renouvellement pour l'année 2015

Co-7 OBV Yamaska – Nouvelles du bassin versant

Co-8 FBE, Bernard Experts – Offre de service

Co-9 MAMOT – Outil de mesure de la vitalité sociale des communautés rurales

Co-10 CLD au cœur de la Montérégie – 2^e versement subvention accordée Pacte rural – 2007-2014

Co-11 MRC de Rouville – Branche 1 cours d'eau Lafrance et Embranchement Dutilly

Co-12 Postes Canada – Demande d'appui

Co-13 Cégep de Granby en soins infirmiers - Remerciement

Co-14 Fondation au Diapason - Remerciement

Co-15 MRC de Rouville – Suivi règlement numéro 766-14

Co-16 Association Provinciale du Patrimoine Agricole (Québec) - Remerciement

Co-17 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Remerciement

Co-18 Régie du bâtiment – Avis de non-conformité de l'ascenseur

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 10-246-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-247-14
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	36 846.52 \$
▪ Déboursés directs :	5 352.75 \$
▪ Fournisseurs :	334 041.50 \$
▪ Salaires :	22 153.32 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-248-14
COLLECTE DE SANG DU MAIRE LE MARDI 16 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accueillir au Centre récréatif, le 16 décembre 2014, la collecte de sang annuelle organisée par Héma-Québec et sous la présidence d'honneur de M. le maire, Yvan Pinsonneault.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-249-14
DEMANDES DE COMMANDITES DIVERSES

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'appuyer les organismes suivants :

- École Jean-XXIII : Participations au souper-bénéfice du 4 novembre 2014 (2 billets à 85,00\$);
- École de danse Cabriole : Prêt de la salle municipale le 25 octobre 2014 gratuitement;
- Club des Personnes Handicapées de Farnham et Brome-Missisquoi inc. : 50,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 10-250-14

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA PROTECTION INCENDIE

Considérant que les plans d'actions municipaux et régionaux du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie requièrent la révision des ententes intermunicipales existantes afin de les modifier ou les remplacer pour harmoniser le déploiement des ressources conformément aux objectifs définis par le Schéma;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien souhaite conclure une nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie afin d'harmoniser la protection incendie entre chaque municipalité participante de la MRC de Rouville;

Considérant qu'une telle entente a pour but de permettre à chacune des municipalités participantes de recevoir assistance pour le combat des incendies, ou toutes autres conditions prévues à l'entente et, à cette fin, d'établir préalablement les actions, les tâches et les besoins requis lors de demandes de services en matière de protection incendie.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme

Brigitte Vachon à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, une entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies avec les municipalités participantes de la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-251-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2012;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des huit (8) municipalités de la MRC de Rouville imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

Considérant que, parmi ces obligations dont celles faites par l'action 34 du Schéma, les municipalités doivent adopter ou amender une réglementation uniforme à l'échelle de la MRC de Rouville en matière de prévention des incendies;

Considérant que la MRC de Rouville propose un modèle de règlement uniformisé en matière de prévention des incendies, conformément à l'action 34 du Schéma;

Considérant que les obligations faites par l'action 37 du Schéma sont à l'effet que les municipalités doivent procéder, dès l'an deux de la mise en œuvre du Schéma, soit à compter de mai 2013, à l'inspection des risques élevés et très élevés d'incendie identifiés au Schéma, et ce, conformément au Règlement en matière de prévention des incendies et au Programme régional d'inspection périodique des risques élevés et très élevés adopté par le conseil de MRC de Rouville;

Considérant qu'il est opportun et avantageux pour la Municipalité de Ange-Gardien et pour ses citoyens de favoriser la diminution des risques d'incendie et d'améliorer la protection incendie sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le conseil de la Municipalité de Ange-Gardien adopte le *Règlement numéro 769-14 en matière de prévention incendie* établissant des règles de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Ange-Gardien aux moyens de normes applicables à tout nouveau bâtiment et aux bâtiments et situations existantes à l'entrée en vigueur du règlement, à moins d'indications contraires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-252-14

TRANSIT DES SUBSTANCES PROVENANT DE LA CARRIÈRE

Considérant que toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques sur lesquelles les substances, provenant des sites, transitent ou sont susceptibles de transiter;

Considérant que ledit fonds est alimenté par un droit payable par les exploitants des carrières ou sablières, selon des critères établis par la Loi et peut faire l'objet d'une demande de partage de la part d'une municipalité ou d'une MRC limitrophe à celle qui le constitue;

Considérant que lorsque les municipalités ne s'entendent pas sur le partage du fonds ou que la municipalité ayant constitué le fonds refuse de conclure une entente, une municipalité peut soumettre le différend à la Commission municipale du Québec, laquelle devra tenir compte, notamment, du degré d'utilisation des voies publiques de chaque municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'embauche, si besoin, d'une ressource chargée de sonder et/ou vérifier l'itinéraire emprunté par les camions transportant des substances provenant de la carrière située à Ange-Gardien, pour une période d'environ 30 jours.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-253-14
DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DE CERTAINES RUES --
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

La municipalité de Ange-Gardien ayant demandé des soumissions pour le déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à quatre entrepreneurs locaux, deux d'entre eux ont soumissionné, soit :

Entreprise	Prix avant taxes - Contrat de 1 an	Prix avant taxes - Contrat de 3 ans
Déneigement Anthony Côté	6 600 \$	20 075 \$
Transport et excavation François Robert	8 025 \$	25 195 \$

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire le contrat de déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues, soit à Déneigement Anthony Côté pour un an, au montant de 6 600,00 \$, avant taxes.

Il est également résolu que les montants relatifs au déneigement de certaines rues privées soient refacturés aux propriétaires des immeubles ayant front sur lesdites rues.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-254-14
ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DION
– MANDAT À UN ARPENTEUR, MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien acceptait, par l'adoption de la résolution numéro 01-008-14, de prendre en charge l'ensemble du processus visant l'acquisition des immeubles requis dans le cadre de la reconstruction du pont Dion sur le chemin Magenta;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la directrice générale à donner un mandat à un arpenteur ainsi qu'à un notaire à cet effet et d'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault ainsi que la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, tous les documents relatifs à l'acquisition desdits immeubles.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-255-14
VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – AUTOMNE 2014

Considérant que la vidange des fosses septiques, qui a lieu tous les deux ans, débutera dans la semaine du 13 octobre et que la MRC de Rouville a procédé à l'envoi de lettres pour aviser les occupants des bâtiments visés de dégager les couvercles de leur fosse septique pour la vidange à venir;

Considérant que malgré les avis transmis et donnés par la MRC et/ou par l'entrepreneur chargé de procéder à la vidange, certains occupants ou propriétaires de bâtiments font fit de la directive et, qu'en conséquence, leur fosse septique ne peut être vidangée;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien demandera aux occupants ou propriétaires de bâtiments dont les fosses septiques n'ont pu être vidangées par le processus de la MRC, de procéder par eux-mêmes, dans un délai prescrit, faute de quoi la municipalité entamera les démarches visant au respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q. 2-r. 22).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-256-14
COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE 2014

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de procéder à deux collectes de feuilles, soit les 20 octobre et 10 novembre prochain, dans le périmètre urbain de la Municipalité ainsi que dans le secteur du lac Bleu.

Il est également résolu de donner mandat à M. Jocelyn Provost de procéder aux deux collectes pour un montant forfaitaire de 900 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-257-14

CORRECTION AUX RÉSOLUTIONS NUMÉROS 07-191-14 ET 07-192-14 POUR LE MDDELCC

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de corriger les résolutions numéros 07-191-14 et 07-192-14 en remplaçant, aux endroits où se trouvent les mentions : «...sur une distance approximative de 75 mètres» par «...sur une distance approximative de 120 mètres. ».

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-258-14

CHANGEMENT DES POMPES À LA STATION D'ÉPURATION – DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC EN VERTU DE L'ARTICLE 32

Considérant l'avis de non-conformité daté du 19 septembre 2014, reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), il est proposé par M. Mario Carrier appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la réalisation d'un plan de mesures correctives à transmettre au MDDELCC et de procéder à une demande d'autorisation pour des travaux visés par l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-259-14

INDEMNISATION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC – MANDAT À ME ÉLAINE FRANCIS

Considérant que les récents travaux de construction d'un réseau d'aqueduc dans le secteur du lac Bleu nécessitent que la Municipalité de Ange-Gardien enregistre des servitudes sur certains immeubles;

Considérant que les propriétaires d'un immeuble visé par lesdites servitudes ont fait parvenir une mise en demeure à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de retenir les services de M^e Élane Francis dans le présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-260-14

COMPENSATION POUR FINS DE PARCS – 338 ET 339, RUE ROBERT

Considérant qu'une demande de lotissement a été déposée à la Municipalité pour la propriété du 338 et 339, rue Robert;

Considérant que lors d'une opération cadastrale, tout propriétaire doit, conformément au règlement 702-10, verser une compensation financière ou céder une portion de terrain équivalant à 10 % de la valeur ou de la superficie à la Municipalité, selon le choix du Conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que le Conseil de la Municipalité choisisse, en regard des opérations cadastrales de la propriété du 338 et 339, rue Robert, d'obtenir des compensations pour fins de parcs sous forme de versements de montants en argent équivalant à 10 % de la valeur des terrains visés par les plans relatifs aux opérations cadastrales.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-261-14
ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENTS – POSTE TEMPORAIRE

Considérant que depuis le 14 avril 2014, une seule employée est responsable de l'émission de permis et certificats, de l'inspection ainsi que de plusieurs autres tâches reliées aux Services techniques, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiments à un poste temporaire, à temps partiel, soit de 15 à 21 heures par semaine, au taux horaire prévu à la *Politique sur les conditions de travail des employés municipaux*.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-262-14
PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE NOËL

Considérant que le Service des loisirs organise une Fête de Noël pour les enfants de 10 ans et moins le samedi 6 décembre prochain au gymnase de l'école;

Considérant que différentes activités se tiendront lors de cette matinée, dont un dépouillement d'arbre de Noël avec la compagnie « Animagerie »;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville à effectuer les dépenses nécessaires à cet événement, totalisant un montant d'environ 4000 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-263-14
PLAISIRS D'HIVER 2015**

Considérant le rapport de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relatif à l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver 2015 », qui se tiendra le samedi 7 février 2015, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, à procéder aux réservations requises relatives aux différentes activités qui s'y dérouleront et d'y accorder un budget de 4000 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-264-14
PROPOSITION D'UN DEMI-MARATHON DES GLACES PAR « LES COURSES GOURMANDES »**

Considérant la proposition de services de M. Frédérick Houde, directeur de « Les courses gourmandes », remise à la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, lors de leur rencontre concernant l'organisation d'un demi-marathon des glaces le dimanche 22 février 2014;

Considérant que la collaboration de la municipalité serait souhaitable avec le Service des pompiers, de la voirie ainsi que pour la publicité dans le journal Le Gardangeois afin d'aider à la recherche de bénévoles et d'organismes pour la réalisation de l'évènement;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de conclure une entente avec M. Frédérik Houde pour la réalisation du demi-marathon et d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Jennie Rainville à effectuer les démarches nécessaires à la tenue de cet évènement.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-265-14
PROPOSITION D'UN ÉVÈNEMENT DE « LES 4 CHEVALIERS » EN 2015**

Considérant que le comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire souhaite modifier la programmation du tournoi de balle 2015 en organisant un évènement spécial;

Considérant que le comité propose d'organiser une partie de balle le samedi 27 juin 2015 avec la participation de « Les 4 chevaliers »;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser Mme Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à faire les réservations nécessaires pour la réalisation de l'évènement.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-266-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée à 20h30.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière